



Université de Bretagne Occidentale

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) doit, en application des dispositions de l'article L712-3-II-3° du code de l'éducation et des articles 11.1, 20.1, 20.2 et 20.4 de ses statuts, désigner **deux personnalités extérieures pour siéger au sein de son prochain conseil d'administration** :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés.

Ces personnalités sont élues pour la durée de mandat restant à courir, soit un an. Elles exercent leur mandat à titre bénévole.

Le code de l'éducation prévoit en son article L719-3, la parité entre les femmes et les hommes désignés en qualité de personnalités extérieures. La désignation finale des personnalités extérieures devra prendre en compte cette exigence et se fera notamment en fonction des désignations préalables faites par les collectivités territoriales et les organismes de recherche, conformément à l'article 11-7-2° des statuts de l'Université de Bretagne Occidentale.

Les candidatures sont à adresser ou à faire parvenir avant le 24 mai 2023, à 17 heures par courrier recommandé adressé à :

Monsieur le Président de l'Université de Bretagne Occidentale
Université de Bretagne Occidentale
3, rue des archives
CS 93837 – 29238 Brest cedex 3
(cachet de la Poste faisant foi)
et
dgs@univ-brest.fr

Le dossier de candidature est constitué :

- d'une déclaration de candidature signée sur papier libre ;
- d'une lettre de motivation (1 page recto) ;
- d'un curriculum vitae ;
- des pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée ;
- des coordonnées du candidat : adresse, messagerie électronique et téléphone.

Les candidats indiqueront par ailleurs s'ils ont la qualité ou non d'ancien diplômé de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO).